

## Comment intégrer l'économie comparative dans l'économie ?

In: Revue d'études comparatives Est-Ouest. Volume 34, 2003, N°2. pp. 5-29.

---

Citer ce document / Cite this document :

Ananyin Oleg, Chavance Bernard. Comment intégrer l'économie comparative dans l'économie ?. In: Revue d'études comparatives Est-Ouest. Volume 34, 2003, N°2. pp. 5-29.

doi : 10.3406/receo.2003.1604

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/receo\\_0338-0599\\_2003\\_num\\_34\\_2\\_1604](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/receo_0338-0599_2003_num_34_2_1604)

---

## Résumé

Le texte propose une analyse comparée des programmes de recherche influents dans le domaine de l'économie comparative, ainsi qu'une évaluation de leur rôle effectif et potentiel pour la boîte à outils de l'économiste. L'analyse porte sur les programmes qui sont explicitement ou implicitement comparatifs. Le premier groupe inclut l'approche traditionnelle des Systèmes économiques comparés (particulièrement dans les versions de T. Koopmans-J. Montias et E. Neuberger-W. Duffy) et la récente Analyse institutionnelle comparative de A. Greif et M. Aoki. Le second groupe est représenté par l'Ordolibéralisme allemand qu'inaugure W. Eucken et le programme de recherche français plus récent de la Théorie de la régulation. L'économie comparative est analysée dans la perspective de la grande antinomie d'Eucken, avec les controverses qu'elle implique sur la nature de la connaissance économique. Le défi remonte à la querelle des méthodes de la fin du XIXe siècle mais une réponse adéquate à ce défi demeure à l'ordre du jour. L'essentiel de la théorie économique moderne dépend fortement de la clause *ceteris paribus*. Pour atténuer cette dépendance, les économistes devraient prendre au sérieux la stratégie de recherche comparative. L'analyse méthodologique du domaine de l'économie comparative souligne certains fondements épistémologiques essentiels mais négligés (particulièrement le rôle heuristique des constructions idéaltypiques) et montre que l'économie comparative constitue un moyen indispensable pour réduire le fossé entre la recherche empirique et théorique, de même qu'entre la science et l'art de l'économie.

## Abstract

This analysis of leading research programs in comparative economics also assesses their actual and potential functions in the economist's toolkit. Among the explicitly comparative programs are those having taken a traditional approach to Comparative Economic Systems (in particular the versions of T. Koopmans and J. Montias or of E. Neuberger and W. Duffy) and the recent approach via a Comparative Institutional Analysis (A. Greif and M. Aoki). Among the implicitly comparative programs are those having to do with German "Ordoliberalism" (initiated by W. Eucken) and, more recently, French regulation theory. Comparative economics is analyzed from the perspective of Eucken's "great antinomy" with its controversial implications about the nature of economic knowledge. The issues date back to the late 19th-century Methodenstreit, even though an adequate response to them is still on the agenda. Most modern economic theory depends very much on the *ceteris paribus* clause. To decrease this dependence, economics should take the comparative research strategy seriously. A methodological analysis of comparative economics turns up a few overlooked but crucial epistemological points (in particular the heuristic function of ideal-types) essential to economic inquiry. Comparative economics is indispensable for bridging the gaps between theoretical and empirical inquiry, and between the science and art of economics.

## COMMENT INTÉGRER L'ÉCONOMIE COMPARATIVE DANS L'ÉCONOMIE ?

OLEG ANANYIN \*

RÉSUMÉ : Le texte propose une analyse comparée des programmes de recherche influents dans le domaine de l'économie comparative, ainsi qu'une évaluation de leur rôle effectif et potentiel pour la boîte à outils de l'économiste. L'analyse porte sur les programmes qui sont explicitement ou implicitement comparatifs. Le premier groupe inclut l'approche traditionnelle des *Systèmes économiques comparés* (particulièrement dans les versions de T. Koopmans–J. Montias et E. Neuberger–W. Duffy) et la récente *Analyse institutionnelle comparative* de A. Greif et M. Aoki. Le second groupe est représenté par l'*Ordolibéralisme* allemand qu'inaugure W. Eucken et le programme de recherche français plus récent de la *Théorie de la régulation*. L'économie comparative est analysée dans la perspective de la *grande antinomie* d'Eucken, avec les controverses qu'elle implique sur la nature de la connaissance économique. Le défi remonte à la *querelle des méthodes* de la fin du XIXe siècle mais une réponse adéquate à ce défi demeure à l'ordre du jour. L'essentiel de la théorie économique moderne dépend fortement de la clause *ceteris paribus*. Pour atténuer cette dépendance, les économistes devraient prendre au sérieux la stratégie de recherche comparative. L'analyse méthodologique du domaine de l'économie comparative souligne certains fondements épistémologiques essentiels mais négligés (particulièrement le rôle heuristique des constructions *idéaltypiques*) et montre que l'économie comparative constitue un moyen indispensable pour réduire le fossé entre la recherche empirique et théorique, de même qu'entre la *science* et l'*art* de l'économie.

ABSTRACT : This analysis of leading research programs in comparative economics also assesses their actual and potential functions in the economist's toolkit. Among the explicitly comparative programs are those having taken a traditional approach to *Comparative Economic Systems* (in particular the versions of T. Koopmans and J. Montias or of E. Neuberger and W. Duffy) and the recent approach via a *Comparative Institutional Analysis* (A. Greif and M. Aoki). Among the implicitly comparative programs are those having to do with German "Ordoliberalism" (initiated by W. Eucken) and, more recently, French regulation theory. Comparative economics is analyzed from the perspective of Eucken's "great antinomy" with its controversial implications about the nature of economic knowledge. The issues date back to the late 19th-century *Methodenstreit*, even though an adequate response to them is still on the agenda. Most modern economic theory depends very much on the *ceteris paribus* clause. To decrease this dependence, economics should take the comparative research strategy seriously. A methodological analysis of comparative economics turns up a few overlooked but crucial epistemological points (in particular the heuristic function of *ideal-types*) essential to economic inquiry. Comparative economics is indispensable for bridging the gaps between theoretical and empirical inquiry, and between the *science* and *art* of economics.

\* Institut d'économie, Académie des sciences de Russie (e-mail : Ananyin@inst-econ.org.ru). Des versions antérieures de cet article ont été présentées à la conférence annuelle de l'EAEPE à Sienna en 2001 et au séminaire du CEPREMAP (Paris) en avril 2002. L'auteur tient à remercier vivement B. Chavance, R. Delorme, P. Petit, J. Sapir et les deux rapporteurs anonymes de la revue dont les remarques lui ont été fort utiles. S'il n'en a pas intégralement tenu compte et si des erreurs subsistent, la responsabilité lui en incombe.

Par « économie comparative » (*comparative economics*), j'entends l'économie (*economics*) qui part de la thèse de la diversité des économies réelles <sup>1</sup>. Quoiqu'elle puisse paraître triviale à un observateur extérieur, cette thèse n'a aujourd'hui rien d'habituel pour un économiste universitaire. La plupart des théories économiques énoncent des régularités qui valent *ceteris paribus*, sans aucune référence à une quelconque économie particulière ou à son type <sup>2</sup>. Cela signifie qu'une certaine régularité, du genre « si A, alors B », restera vraie à tout moment et en tout lieu où A se produira dès l'instant que C (non supposé dans A) n'intervient pas. La convention de la théorie économique moderne est ainsi d'exclure la diversité, c'est-à-dire de faire comme si toutes les économies étaient semblables.

Il ne faut pas s'étonner qu'en dépit des efforts considérables déployés pour raffiner les instruments analytiques et le fondement théorique du domaine <sup>3</sup>, le rôle de l'économie comparative au sein de l'économie moderne est toujours resté modeste, sinon superflu, du moins en ce qui concerne le développement de la connaissance théorique <sup>4</sup>. Sous cet aspect, l'économie apparaît très différente de la plupart des autres sciences sociales, comme la linguistique, l'anthropologie, la sociologie, la politologie, etc., pour qui les études comparatives représentent un élément cardinal.

Le scepticisme à l'égard de l'économie comparative a été récemment renforcé par la fin d'un monde bipolaire et le passage au marché des anciennes économies planifiées : en effet, « le domaine a perdu son point d'ancrage, la planification centrale de type soviétique » (Bonin, 1998). Selon la logique bipolaire, « le monde a convergé » vers un « système

---

1. Dans l'ensemble du texte, *economics* a généralement été traduit par « économie » au sens de la discipline ou de la théorie économique (parfois, c'est cette dernière expression qui est utilisée), tandis que *comparative economics* a été rendu par « économie comparative » au sens d'analyse ou de théorie économique comparative (NdT).

2. D. Weimer (1995) a relevé à juste titre que « l'hypothèse de 'toutes choses égales par ailleurs' est rarement pertinente dans un monde changeant. Pour le dire sans détour, l'assurance que l'on gagne en termes de validité interne, qui compte tant pour savoir ce que l'on a appris, peut l'être au prix d'une réduction de la validité externe, qui sert de base pour appliquer ce que l'on a appris à des problèmes de politique économique ».

3. Dans le domaine des "Systèmes économiques comparés" (*Comparative economic systems*), le principal effort en vue d'élaborer les fondements théoriques des études comparatives remonte au début des années 1970 avec les contributions de T. Koopmans et M. Montias (KOOPMANS & MONTIAS, 1971 ; MONTIAS, 1976) et de E. Neuberger et W. Duffy (DUFFY & NEUBERGER, 1972 ; NEUBERGER & DUFFY, 1976). Ce fut le point de départ du *Journal of Comparative Economics*, lancé en 1977, dont Montias fut le premier rédacteur en chef (BONIN, 1998).

4. Afin d'expliquer le rang défavorable de la discipline, F. Pryor a ainsi désigné « le système de caste dominant actuellement la profession qui est injuste » envers les économistes comparatistes (PRYOR, 1989) ; plus récemment, B. Dallago a reconnu que la place de la discipline au sein de l'ensemble de la théorie économique « demeurerait plutôt marginale » (DALLAGO, 1997).

unique » et, désormais, la contribution de l'économie comparative consiste essentiellement à illustrer les manifestations ultimes des principes économiques de base (Gordon, 1993). Les économistes comparatistes ont réagi de façon plutôt défensive en proposant de redéployer les efforts vers des domaines de substitution, qu'il s'agisse des économies en transition (Dallago, 1997 ; Gedeon, 1997) ou de différents types de capitalisme (Brada, 1989 ; Dore, 1997 ; Valli, 1997). Un tel déplacement pourrait contribuer à la survie de la discipline mais non à une modification du rang que lui attribue la communauté professionnelle.

À un autre niveau toutefois, il est devenu clair que l'économie standard est moins solide qu'elle ne le prétendait, ceci à la lumière des processus qui se sont déroulés dans l'ancienne Union soviétique, en Europe de l'Est et en Chine, de même que des sérieuses leçons venues de l'expérience du Japon, des « tigres asiatiques » et du Tiers-monde en général. Comme l'a souligné amèrement Mark Blaug, « notre profession s'est révélée plus qu'incompétente dans ses conseils aux gouvernements d'Europe de l'Est sur la manière de piloter la transition d'une économie dirigée vers une économie de marché » (Blaug, 2002). Le manque de compréhension de la diversité effective des systèmes économiques et des voies de développement des économies postsocialistes est apparu comme une faiblesse fondamentale de l'économie moderne au regard des complexités du monde réel <sup>5</sup>.

Il en résulte un paradoxe : la demande pour l'économie comparative est faible tandis que son potentiel est élevé. Ce texte tente d'analyser la nature d'un tel écart. Il est structuré comme suit. La section 1, qui présente une vue d'ensemble du domaine de l'économie comparative, couvre les courants plus anciens et ceux relativement nouveaux ainsi que les programmes de recherche explicitement et implicitement comparatifs. Ils sont tous identifiés et comparés en tant que manières éventuelles d'aborder la diversité des systèmes et des processus économiques. La section 2 part de l'extrême opposé : l'examen de l'origine et du coût de l'insensibilité de l'économie du *mainstream* à l'égard de la diversité fondamentale du domaine économique. Dans les sous-sections 2.1 et 2.2, un cadre commun est développé afin de considérer ensemble les deux

---

5. J. Stiglitz, dans son célèbre texte où il critique la théorie économique des manuels (*text-book economics*) et lui impute l'échec des réformes dans les anciennes économies de type soviétique, a souligné ce point (STIGLITZ, 1999) : tel est aussi le cas de D. North, qui s'exprime sans ambages : « Nous sommes encore fort loin de posséder une théorie du changement économique et les preuves que nous avons accumulées à partir des histoires fragmentaires de différents pays ne suffisent pas pour tirer des conclusions solides... Je tiens à souligner les limites de notre compréhension car il y a, de toute évidence, une certaine *hubris* dans les rapports annuels de la Banque mondiale et dans les écrits des économistes orthodoxes qui pensent que, désormais, nous tenons la bonne approche. Mais il faut que nous sachions que, même si notre approche est bonne pour une économie donnée, cela ne sera pas nécessairement le cas pour une autre économie, et même si elle est bonne aujourd'hui, elle ne le sera pas nécessairement demain. » (NORTH, 2000)

approches. L'examen de l'histoire du problème a pour but de montrer son arrière-plan épistémologique, de même que la pertinence des contributions méthodologiques de H. Rickert et de M. Weber en vue de sa solution. La section 3 interprète l'économie comparative comme une branche de la science sociale wébérienne et précise sa place au sein de la discipline de l'économie. Une brève conclusion est tirée dans la section 4.

## 1. COMPARER LES APPROCHES COMPARATIVES

---

Le domaine de l'économie comparative, autrement dit de l'économie qui traite de la diversité des économies et des systèmes économiques réels, inclut des programmes de recherche assez différents dont seuls quatre exemples ont été retenus pour être confrontés dans cet article <sup>6</sup>. Deux d'entre eux sont explicitement comparatifs : le domaine traditionnel des Systèmes économiques comparés (SEC), représenté ici par les versions de T. Koopmans–M. Montias et E. Neuberger–W. Duffy <sup>7</sup>, et l'Analyse institutionnelle comparative (AIC) récemment développée par A. Greif (1997, 1998) et M. Aoki (2000, 2001). Deux autres programmes de recherche sont comparatifs dans les faits, mais non dans leur dénomination, en raison sans doute de leurs ambitions intellectuelles plus vastes que ce que recouvre habituellement la vision de la sous-discipline comparative de la théorie économique. Il s'agit de l'Ordolibéralisme (OL) de W. Eucken et de la Théorie française de la régulation (TR).

Tout en indiquant les principales orientations de la recherche comparative en économie, ces quatre programmes n'englobent pas la totalité du champ : chaque orientation pourrait être représentée par d'autres équipes et, le plus souvent, par d'autres approches <sup>8</sup>. Il reste que certains traits sont communs aux différents courants de l'économie comparative : 1) l'accent mis sur la diversité des systèmes économiques, 2) le recours à une certaine combinaison de caractéristiques et d'instruments analytiques universels et spécifiques au regard du contexte (en particulier, spécifiques au regard du système) et 3) un accent plus ou moins fort mis sur les limites de la théorie du courant dominant.

---

6. Celui-ci ne traite ni des études comparatives statistiques entre divers pays ni des études appliquées portant sur la comparaison des compétitivités. Il n'aborde pas non plus les aspects particuliers des études comparatives partielles comme les comparaisons inter-firmes ou inter-industries.

7. Les résultats communs des deux équipes ont été ultérieurement synthétisés par MONTIAS *et al.*, 1994.

8. Concernant les origines et la portée de l'approche SEC, voir BRADA, 1989 ; COLLIER, 1989 ; DALLAGO, 1998 ; l'arrière-plan de l'AIC est passé en revue dans GREIF, 1998 ; la structure de la pensée ordolibérale est analysée dans BROYER, 2001 et WOHLGEMUTH, 2001. L'importante contribution de J. Kornai peut être interprétée comme une variante de la même tradition (voir son article récent, "Le paradigme systémique", in KORNAI, 2001). B. Jessop (1990) propose une analyse critique de diverses analyses régulationnistes ; une revue plus récente de l'école française de la régulation est proposée par J.-F. Vidal (2001).

Ces programmes se distinguent toutefois par leurs objectifs affichés : essentiellement descriptifs pour les SEC, explicatifs en liaison avec des situations historiques spécifiques pour l'AIC, principalement de diagnostic et constructivistes pour, respectivement, la TR et l'OL.

### 1.1. LES SYSTÈMES ÉCONOMIQUES COMPARÉS (SEC)

Le sous-domaine des SEC est le noyau historique de l'ensemble du domaine ; il trouve son origine dans la description et l'évaluation comparatives des systèmes économiques alternatifs que sont le capitalisme et le socialisme. La recherche dans cette direction s'est révélée enrichissante car elle a soulevé des questions qui ont mis en cause le savoir économique conventionnel.

En premier lieu, il est apparu que la plupart des termes économiques sont spécifiques au regard du système et donc trompeurs dans les études comparatives inter-systèmes. Des termes identiques comme « prix », « monnaie », « coûts », etc. acquièrent des significations différentes lorsqu'on les applique à différents systèmes. Selon M. Montias (1994), « les participants de différents systèmes se trouvent souvent en désaccord sur le sens exact de mots comme 'planification', 'bien-être', 'marché' et autres concepts socialement conditionnés. Pour éviter cette ambiguïté, l'idéal serait d'élaborer des définitions de semblables concepts à partir de concepts plus simples en partant de 'fondamentaux' non spécifiés tels qu'«économique», 'individuel', 'temps', 'action' et ainsi de suite, qui auraient peu de chances de susciter le désaccord entre des individus participant à différents systèmes. »<sup>9</sup>

En second lieu, on a découvert que la notion même de « système économique » était loin d'être claire. Intuitivement, elle paraissait correspondre à quelque chose qui se situerait entre des constructions abstraites, c'est-à-dire des entités non empiriques dont il n'y aurait pas de sens à mesurer la « performance », et des économies nationales réelles dont

---

(suite de la note 8) tandis qu'une contrepartie américaine de ce courant, l'école de la structure sociale d'accumulation, est présentée par D. Kotz *et al.* (1994) et M. Reich (1997).

9. T. Koopmans et J. Montias (1971) demandaient que les « fondamentaux » proviennent de l'extérieur du système économique, de préférence de disciplines comme les sciences de l'ingénieur, la psychologie et la physiologie (MONTIAS, 1976). C'est ainsi que Neuberger et Duffy ont emprunté le langage de la théorie des systèmes en vue de décrire les systèmes économiques en tant que combinaison de structures DIM (prise de Décision, Information et Motivation) (NEUBERGER, 1994). V. Valli (1997) avance un autre argument : « Si nous considérons, par exemple, la valeur donnée d'une variable pour une année précise dans différents pays, comme le niveau du PIB par tête ou le taux d'emploi, nous négligeons souvent le fait qu'elle peut avoir une signification très différente dans des pays qui ont des histoires différentes et un ensemble d'institutions différentes. »

l'identification à des « systèmes » ferait dépendre la « performance du système » du climat, de la position géographique, des décisions de dirigeants particuliers, etc.

Troisièmement, la recherche de critères « objectifs » afin d'évaluer la performance des systèmes a éclairé d'un jour nouveau l'ancienne controverse sur les jugements de valeur en économie : tant le choix d'un critère unique quelconque que celui de tout système de pondération en vue d'une évaluation comparative globale apparaissaient comme inévitablement marqués par des valeurs. « C'est un fait – a admis D. Conn dans son passage en revue du domaine – qu'il est actuellement impossible de procéder à des évaluations comparatives légitimes et définitives des systèmes économiques. » (Conn, 1984) La solution du problème proposée par E. Neuberger est particulièrement éclairante de ce point de vue. Il a suggéré deux « approches fondamentales » pour déterminer les fonctions destinées à pondérer les différents résultats : « la norme du comparateur et la norme dominante. Dans le premier cas, celui qui effectue la comparaison décide... Dans le cas de la norme dominante, nous nous efforçons de déterminer les variables de résultat choisies et les pondérations qui leur sont attachées dans la fonction 'objectif' ou 'de préférence' de ceux qui, au sein du système, détiennent le pouvoir essentiel de décision. » (Neuberger, 1994)

Le défi a été relevé au cours des années 1970 dans les contributions complémentaires de T. Koopmans et Montias (1971 ; Montias, 1976) et E. Neuberger et W. Duffy (1972, 1976) qui ont doté le domaine d'un cadre raisonnable pour traiter de ces questions. Leur réponse comportait :

- l'élaboration d'un langage universel (c'est-à-dire neutre au regard des systèmes) afin de décrire les systèmes,
- la définition du « système économique » comme structure institutionnelle (« les règles du système, les lois, les coutumes et les procédures régulières », Montias *et al.*, 1994) en le distinguant de l'« économie » qui inclut, en outre, l'environnement naturel, humain et technologique du « système » ainsi que des politiques gouvernementales,
- la reconnaissance du rôle des valeurs dans toute méthode d'évaluation des performances.

L'approche générale des SEC peut être reconstituée ainsi :

- a. identifier la variété des systèmes économiques à l'aide de termes universels, neutres au regard des systèmes,
- b. élaborer une taxinomie des systèmes économiques,
- c. identifier les économies nationales par rapport à cette taxinomie,
- d. sélectionner des exemples d'économies comparables pour les comparaisons intersystèmes afin d'isoler (ou de minimiser) les influences venant de l'environnement ou des politiques suivies,

- e. mesurer la performance des économies prises comme exemples en tant que représentantes des systèmes,
- f. choisir des critères et évaluer les systèmes à l'aide de ces derniers.

## 1.2. L'ANALYSE INSTITUTIONNELLE COMPARATIVE (AIC)

L'AIC (ou AHIC, Analyse historique institutionnelle comparative), domaine le plus récent au sein de l'économie comparative, constitue une extension de certains courants modernes de la théorie économique générale comme la nouvelle économie institutionnelle et la théorie des jeux. Elle affirme aller au-delà de la simple description de la diversité de la sphère économique : l'AIC cherche plutôt « à comprendre pourquoi il y a une variété d'arrangements institutionnels dans les économies et quelles sont les implications de cette diversité pour les politiques publiques » (Aoki, 2000).

Par bien des côtés, l'approche de l'AIC est opposée à celle des SEC. Elle prend pour point de départ (a) un épisode historique particulier qu'il convient d'interpréter à l'aide (b) d'un modèle spécifique au regard du contexte, élaboré en premier lieu (c) pour identifier une institution particulière pertinente dans ce même contexte puis, après que (d) sa validité ait été démontrée empiriquement, (e) analyser sa correspondance avec les caractéristiques comportementales des agents et/ou les complémentarités avec d'autres institutions (adapté de Greif, 1998).

Les théoriciens de l'AIC, tout en soulignant la spécificité de leur approche au regard du contexte, veulent éviter l'accent historiciste sur la singularité des phénomènes sociaux. La revendication de généralité (et de scientificité) de l'AIC s'appuie sur l'universalité des outils analytiques employés. Selon M. Aoki, « il a été régulièrement souligné, au cours du développement de l'AIC », que des théories comme la théorie des jeux, la théorie des contrats, l'économie des coûts de transaction, la théorie de l'information « ne sont pas uniquement valables pour l'analyse comparative des diverses économies de marché, mais ont une validité universelle dans l'analyse historique et l'économie du développement de même que dans l'analyse des problèmes qui se posent aux économies en transition... L'AIC, à l'instar du processus de vérification employé dans l'expérimentation scientifique, vise à une compréhension générale des systèmes économiques. » (Aoki, 2000) Les institutions sont ainsi conçues comme des résultats auto-renforçants du comportement des agents, définis analytiquement à travers « les lunettes que fournit l'étude des équilibres au sens de la théorie des jeux. » (Greif, 1998) Dans la version d'Aoki, « une institution est un système, qui se maintient de lui-même, de croyances collectivement partagées dans les règles du jeu non technologiques, auto-renforçantes, gouvernant les interactions stratégiques des agents. Elle a pour

contenu une représentation condensée des caractéristiques saillantes et invariantes d'un sentier d'équilibre... » (Aoki, 2001).

### 1.3. L'ORDOLIBÉRALISME (OL) ET LA THÉORIE DE LA RÉGULATION (TR)

Malgré des origines idéologiques fort différentes, respectivement le libéralisme pour l'OL et le marxisme pour la TR, ces deux programmes de recherche représentent effectivement « deux 'voies spécifiques' (*Sonderwege*) en économie » (Herrmann-Pillath, 2001). C'est tout à fait clair pour la doctrine ordolibérale d'Eucken qui cherchait explicitement à surmonter la *grande antinomie* entre l'école historique non théorique insistant sur la singularité des systèmes et des situations économiques réels et l'école autrichienne aprioriste faisant découler ses théories d'une nature humaine a-historique.

La voie empruntée par la TR est moins directe. J.-F. Vidal fait remonter son origine aux discussions portant sur la réfutation empirique des prévisions théoriques fondées sur la courbe de Phillips (Vidal, 2001). La réponse monétariste conventionnelle à ce problème a consisté à adapter la théorie. Pour les fondateurs de la TR, la théorie n'était pas seule responsable de ce test négatif : la réalité aussi était considérée comme changeante.

À ce point, les chemins des deux théories se sont croisés : pour les théoriciens de l'OL comme pour ceux de la TR, le message consistait à développer des instruments scientifiques appropriés pour saisir la diversité et la complexité du monde économique réel. C'est ici que les deux théories ont quitté l'autoroute orthodoxe, laquelle évite les complexités en tant qu'elles ne peuvent pas être traitées d'un point de vue scientifique. D'où la recherche par Eucken de « la nature autonome de la scientificité économique » (Weisz, 2001), de même que la critique de Boyer à l'endroit de la « balkanisation de la théorie économique conventionnelle » qui « comprend de nombreux mécanismes détaillés mais (...) ne saisit pas comment ces composants forment un ensemble plus ou moins cohérent » (Boyer, 2001).

On peut résumer la stratégie positive de recherche des deux écoles de pensée par un ensemble de traits communs à l'OL et à la TR. Les deux programmes de recherche sont :

1. holistes, c'est-à-dire traitent de systèmes économiques, non d'individus ;
2. institutionnels ; autrement dit, ils construisent, ou postulent, un ensemble de structures de base de formes institutionnelles (une morphologie, dans la terminologie d'Eucken) qui sous-tendent les interactions économiques ;
3. comparatifs et typologiques dans la mesure où les morphologies proposées impliquent la variabilité des formes institutionnelles de base et, donc, une typologie des systèmes économiques : « les deux écoles (...)

constituent des procédures pour aboutir à des énoncés structurels (*pattern statements*) sur la réalité, une sorte de guide en vue de la construction de classifications » (Herrmann-Pillath, 2001) ;

4. interprétatifs, ou herméneutiques d'un point de vue méthodologique, dans la mesure où les économies réelles, qualifiées d'« ordres économiques » (OL) ou de « modes de régulation » (TR), sont d'abord identifiées comme appartenant à un certain type ou une certaine structure (respectivement « système économique » ou « régime d'accumulation ») puis interprétées comme un de ses cas particuliers (ou même déviant). L'ensemble de la procédure est explicite dans le cas de l'OL et moins pour la TR ;

5. orientés vers la politique économique, autrement dit non pas conçus comme des théories pures représentant correctement des régularités empiriques universelles, mais comme des moyens analytiques destinés à une meilleure compréhension des questions pertinentes pour la politique économique. Le théoricien ordolibéral Herrmann-Pillath (2001) pousse cette idée jusqu'à la conclusion radicale suivant laquelle « l'idée d'atteindre une correspondance entre la théorie et la réalité est entièrement déplacée, (...) la théorie économique ne serait possible qu'en tant que reflet de la politique économique ».

Bien entendu, les similarités des méthodologies n'impliquent pas leur identité – par exemple, OL et TR diffèrent dans leurs méthodes de construction des « systèmes ». OL commence par isoler les éléments séparés dont les « systèmes économiques » sont ensuite composés, tandis que TR prétend traiter des économies réelles directement à un niveau macro, cherchant à « révéler » et à isoler leurs structures de base et leurs propriétés systémiques (« régimes d'accumulation »). Néanmoins, les caractéristiques communes des deux méthodologies sont suffisantes pour les opposer aux écoles plus conventionnelles de la pensée économique, qu'elles soient néoclassique, classique, marxienne ou keynésienne.

#### 1.4. UNE SYNTHÈSE DE LA COMPARAISON

La raison d'être de toute étude comparative consiste à réconcilier et à rendre mutuellement accessibles l'expertise de l'*insider* et la vue d'ensemble de l'*outsider* sur une même classe d'objets comme, par exemple, des systèmes économiques, des situations de choix de politiques, etc. L'expertise de l'*insider* est supposée être riche par son contenu, mais spécifique au regard du système, alors que les descriptions de l'*outsider* sont largement accessibles, mais peu rigoureuses et souvent peu fiables.

La logique de la recherche comparative comprend plusieurs éléments :

- a. un certain langage universel pour décrire divers systèmes économiques,
- b. certains instruments pour « construire » de tels systèmes ou, du

moins, quelque guide servant à « organiser » la description empirique de diverses économies,

c. des qualités interprétatives (herméneutiques) pour appliquer le mode de description aux économies ou aux situations du monde réel et pour permettre la compréhension de leurs structures de fonctionnement,

d. des données empiriques spécifiques au système (situationnelles) suffisantes pour suivre ces structures de fonctionnement,

e. certains instruments d'évaluation et d'analyse de ces données.

Les courants d'économie comparative précités insistent à des degrés variés sur les éléments particuliers de ce schéma logique. Le pôle de généralisation du schéma est plus développé dans les programmes de recherche SEC et OL. L'approche SEC est ainsi la seule à reconnaître le besoin de fondamentaux de langage neutres (à l'égard du système) pour traiter des différents systèmes économiques. Bien que W. Eucken ait été moins clair sur ce point, sa morphologie constitue en réalité un ensemble de catégories (c'est-à-dire un genre de langage) en vue de construire des systèmes économiques abstraits. Dans les deux cas, les « systèmes économiques » sont conçus comme un moyen plus ou moins artificiel d'étudier les économies réelles. D'où les limites admises par cette approche, qui concernent sa nature statique et le fait qu'elle néglige les propriétés des systèmes économiques dépendantes du chemin suivi (*path-dependent*). M. Montias ne cache pas qu'il reste « assez près d'une conception mécaniste. À part une genuflection ici ou là, j'ignore le rôle de l'entrepreneur, l'innovation et autres concepts intéressants mais difficiles à modéliser. » (Montias, 1976) Des difficultés similaires caractérisent l'OL qui est dépourvu du bon critère pour évaluer la cohérence soit d'un système construit, soit d'un ordre économique réel. En conséquence, son schéma morphologique tend à se réduire à une dichotomie normative entre l'économie de commandement et l'économie d'échange en tant que seuls systèmes stables (Weisz, 2001 ; Herrmann-Pillath, 2001).

D'un autre côté, les programmes de recherche AIC et TR sont meilleurs au pôle du schéma comparatif, qui est spécifique au regard du système, mais ils sont moins prolixes quant à la généralité de leurs découvertes. Les théoriciens de l'AIC n'ont pas encore précisé comment ils entendent réduire le fossé entre leurs analyses partielles (cas spécifiques) et « la compréhension générale des systèmes économiques ». Les taxinomies proposées par les deux écoles ne sont pas systématiquement justifiées (Herrmann-Pillath, 2001) et sont trop étroitement liées à des structures économiques nationales. En conséquence, comme C. Herrmann-Pillath le fait observer à propos de la TR, lorsque survient une crise, ni le participant ni l'observateur ne peut savoir si celle-ci a lieu « à l'intérieur du système » ou « contre le système » (*Ibid.*).

Malgré leurs différences, les diverses versions de l'économie comparative possèdent un noyau commun qui les distingue grandement de l'économie conventionnelle. On peut schématiser ce noyau commun de la manière qui suit.

*Structure des programmes de recherche comparatifs en économie*

	Fondamentaux descriptifs	Mode de description	Interprétation	Manipulation des instruments
SEC	Donnés de façon exogène	Typologie des systèmes économiques	Économies nationales, dans les termes de la typologie donnée	Évaluation des performances
AIC	Implicite orthodoxes	Vision intuitive des situations historiques	Situations historiques dans le cadre des modèles de la théorie des jeux structurés par un ensemble donné de domaines institutionnels	Explication de la diversité institutionnelle
OL	Construits par abstraction isolante	Morphologie des systèmes économiques	Ordres économiques réels dans les termes de la morphologie donnée	Construction et évaluation des ordres économiques
TR	Implicite marxistes	Ensembles de formes institutionnelles et de régimes d'accumulation	Économies nationales comme modes institutionnels	Diagnostic des trajectoires économiques nationales

L'économie moderne est mieux équipée d'outils pour remplir la dernière colonne du tableau, avec la nuance toutefois que ces outils ne sont pas universellement applicables ; si bien que la trousse à outils pour les systèmes (ou les situations) économiques de non-marché ou même de marché-loin-d'être-parfait est encore assez défectueuse. En particulier, les procédures comparatives des colonnes précédentes sont encore moins développées. L'une des contributions les plus significatives de l'économie comparative est sans doute d'indiquer quels sont les domaines sous-développés et de proposer certaines façons de naviguer dans ces colonnes. De quoi traitent ces colonnes négligées ? Leur principale fonction est d'identifier l'objet (le type de système, ou de situation, etc.) auquel l'on applique les outils disponibles de l'analyse économique. Eucken affirme que son approche « n'implique aucun mépris pour les grandes réussites du passé » mais parvient « à une relation authentique avec elles » (Eucken, 1950) ; il semble que ceci s'applique à tout le champ de l'économie comparative. La thèse d'Eucken est que « les formes pures ou les idéaltypes doivent plutôt être employés comme 'modèles' sur la base desquels des propositions théoriques peuvent être élaborées » (*Ibid.*) ; l'auteur suggère que sa véritable contribution a été plus méthodologique que théorique et qu'il avait

pu se concentrer sur un domaine assez sous-développé de la recherche méthodologique, celui de l'application de la théorie. Il est vrai que la vérité et l'applicabilité ne sont pas la même chose. Une grande part de la théorie économique est vraie mais seulement sous certaines conditions. L'économie comparative a la capacité de fournir une sorte de cadre pour effectuer une sélection fiable des « théories pertinentes ».

## 2. POURQUOI L'ÉCONOMIE N'EST-ELLE PAS UNE SCIENCE COMPARATIVE ?

### 2.1. L'HISTOIRE D'EUCKEN

Pourquoi les possibilités offertes par les économistes comparatistes ont-elles si peu capté l'attention de leurs collègues au sein de la communauté scientifique ? Pour répondre à cette question qui concerne le côté « demande » de notre histoire, il faut considérer les processus ayant façonné l'économie du courant dominant au XXe siècle. Il semble que ce soit de nouveau Eucken qui ait proposé, dès les années 1930, la meilleure explication des raisons pour lesquelles l'économie n'est pas devenue une science comparative.

En s'appuyant sur les travaux antérieurs ou ceux de son époque, Eucken a précisé quatre manières de pratiquer l'économie sans prendre en compte théoriquement la diversité économique (Eucken, 1950) :

1. Les économistes classiques cherchaient des lois économiques universelles valant pour tout système économique : ils essayaient de découvrir un ordre naturel unique derrière l'apparente diversité des économies réelles et tendaient, pour la plupart, à penser que le système de la libre concurrence constituait un tel ordre. Tous les autres systèmes étaient interprétés comme non naturels et, conséquemment, au-delà du sujet de la science.

2. Les économistes « conceptuels » (représentés par O. Spann) se concentraient sur l'interprétation de notions générales et la déduction de ces dernières de systèmes théoriques sans accorder un grand intérêt au monde réel et, encore moins, à sa diversité. Leur démarche s'inscrivait dans le prolongement d'une certaine tradition philosophique (allemande) appliquée au domaine de l'économie.

3. Les économistes théoriques (représentés par les disciples d'A. Marshall) traitaient des caractéristiques et des régularités *générales* de phénomènes *particuliers* (comme la monnaie, les salaires, etc.) et visaient à comprendre les problèmes du monde réel. Pour Eucken, cette approche revenait à faire de « l'art pour l'art » et était responsable du déclin de la réflexion théorique en soi : à cet égard, les économistes classiques lui paraissaient bien supérieurs à ses contemporains.

4. Les économistes empiriques (descriptifs), tels que G. Schmoller et autres économistes de l'école historique, quoique désireux d'étudier une réalité économique diverse, ne le pouvaient pas faute d'instruments théoriques : dépourvus de guide pour poser les bonnes questions, ils procédaient à des descriptions verbales ou statistiques.

Les développements ultérieurs de l'économie n'ont modifié qu'en partie le tableau dressé par Eucken ; en fait, deux des quatre manières de pratiquer l'économie recensées par Eucken, à savoir l'économie « conceptuelle » et l'économie « empirique », ont perdu leur influence à la fin du XXe siècle. Mais les deux autres manières de faire de la théorie économique n'ont pas seulement survécu, elles ont renforcé leurs positions. Les deux tendances de l'économie moderne du courant dominant en sont des continuatrices directes : la façon « classique » a survécu dans la version walrasienne du courant dominant et la façon « théorique » s'est redéveloppée avec la théorisation partielle dans le style de Chicago ou la « science économique empirique » (Mayer, 1993).

L'économie walrasienne suit la tradition classique dans la mesure où elle constitue (a) une théorie systémique, c'est-à-dire où elle traite d'une économie à l'échelle nationale conçue comme un système d'allocation des ressources, (b) la théorie d'un système unique qui réduit la diversité du monde réel à un seul « état normal du monde ».

On observe, toutefois, un important changement d'optique entre les conceptions classique et walrasienne d'un système économique. Les économistes classiques visaient une théorie de l'économie en général tandis que les économistes walrasiens traitent d'une *économie de marché* en général. Les économistes classiques s'intéressaient aux contraintes absolues auxquelles est soumise l'action économique (les biens doivent être produits avant d'être vendus ou répartis), autrement dit au « *hardware* économique », alors que les économistes walrasiens considèrent un mécanisme d'interaction humaine dans le processus d'allocation des ressources, autrement dit plutôt le « *software* économique ». De ce point de vue, la prétention à l'universalité des théories classiques possède des bases solides pour autant qu'on évite de confondre les « théories » avec la croyance classique dans la libre concurrence en tant que « système naturel ». En termes marxistes, les théories classiques concernant la « production en général » étaient des abstractions « raisonnables » mais « minces » (Marx, 1857). Si l'on poursuit cette métaphore, le concept walrasien fondamental d'« équilibre » est beaucoup plus « épais » mais au prix d'une bien moins grande généralité. Le système walrasien constitue la théorie d'un système économique très particulier – l'économie de marché d'équilibre – même s'il est souvent présenté comme le seul « correct ».

La conception marshallienne de la théorie économique comme « moteur de la découverte » (Marshall, 1885) a détourné l'attention des économistes des structures théoriques sophistiquées (et par conséquent

d'une vision systémique de l'économie) en faveur de la théorisation partielle. La « révolution marginaliste », en instaurant une nouvelle façon de penser les problèmes économiques en termes de comportements, avait fourni l'occasion d'un tel tournant. Au départ, elle incarnait une façon plutôt nouvelle d'aborder le même ensemble de problèmes mais, avec le temps, elle est devenue la nouvelle discipline de la microéconomie, une « boîte à outils » pour analyser le comportement économique dans des situations diverses <sup>10</sup>.

La microéconomie marshallienne a, dans un même élan, abandonné la conception *substantive* de l'économie et l'approche *systémique* : elle a cessé de prendre en compte aussi bien la production de « moyens matériels satisfaisant les besoins » (Polanyi, 1957, p. 248) que les systèmes économiques saisis dans leur ensemble, comme l'avaient toujours plus ou moins fait les économistes antérieurs. Le comportement économique ne se limitait plus à l'économie dans un sens substantif. On découvrit qu'il y avait des agents *economizing* partout. L. Robbins, sans doute le défenseur de cette nouvelle conception de l'économie ayant eu le plus de succès, a souligné qu'il n'existait pas de différence entre la production de pommes de terre et la production d'idées philosophiques (Robbins, 1935).

Quant au contexte systémique de l'action économique, il a été réduit à une condition *ceteris paribus* omniprésente qui, à l'origine, était proche d'une sorte de cadre d'équilibre général concurrentiel mais ce lien a, par la suite, perdu toute signification. Les théories économiques sont par conséquent devenues « additives » ou balkanisées : chacune est contrainte par sa propre condition *ceteris paribus* et les chances de pouvoir les rassembler dans une conception cohérente de la réalité économique sont minimales. L'unité du savoir ne provient pas dans ce cas d'un objet d'étude commun mais des méthodes d'acquisition de ce savoir (Hodgson, 1996). Marshall lui-même était parfaitement conscient de la difficulté qui en résultait et a donc laissé, en matière économique, « la responsabilité de la décision ultime » au *sens commun* : « la théorie économique ne prétend pas le déloger de sa position d'autorité suprême, ni interférer avec sa façon de procéder ou même avec l'ordre qu'il suit dans son travail, mais seulement l'assister dans une part de ce travail » (Marshall, 1885). Les partisans de la « science économique empirique » qui ont suivi la voie marshallienne de la théorisation partielle semblent être beaucoup moins conscients de ses limites. Tel est même le cas du courant, en expansion, de la recherche appliquant les instruments du courant dominant pour décrire

---

10. Selon les termes d'un partisan de cette approche, « l'analyse économique se présente comme (...) la clarification des conséquences de la nécessité du choix dans différentes circonstances données » (ROBBINS, 1935, p. 83). Un auteur critique exprime un point de vue analogue : l'analyse économique « présente l'économie comme une séquence d'actes d'*economizing*, c'est-à-dire de choix induits par des situations de rareté » (POLANYI, 1957, p. 247).

différents cadres institutionnels ou expliquer des institutions économiques particulières. La plupart de ces théories (l'approche des droits de propriété, la théorie de l'agence, l'économie des coûts de transaction, etc.), quel que soit leur apport, sont partielles et conditionnelles par nature, incapables de fournir une vision systémique de n'importe quelle économie.

Deux variantes de l'économie du courant dominant représentent donc deux voies de contournement de la diversité du monde réel ou, pour le dire crûment, deux voies vers la non-pertinence : soit elles postulent un système « correct » afin de confiner les approches comparatives en-dehors de leur propre domaine de recherche, soit elles renoncent à la vision systémique de l'économie et l'abandonnent au sens commun, c'est-à-dire, au fond, en-dehors de la science. Comme l'a souligné à juste titre Kevin Hoover, la situation en économie n'est « pas tant celle d'une crise que celle d'une impasse. Comment avons-nous pu en arriver au point où des étudiants intelligents (...) se trouvent désemparés devant les relations entre la discipline économique et l'économie ? » (Hoover, 2000).

L'accent mis sur les institutions se renforce cependant lui-même : d'éminents spécialistes du domaine tendent à évoluer vers une conception plus holiste de l'économie, et ce n'est pas seulement le cas des travaux récents de D. North (1990, 1994, 2000). Ainsi que l'a prédit Th. Eggertsson, l'économie en tant que « science sociale de la richesse (...) se développera comme étude de la structure et de la performance de tous les systèmes économiques et rendra obsolète la distinction entre l'économie en général et l'économie institutionnelle » (Eggertsson, 1996). Le programme de recherche, mentionné *supra*, de l'Analyse institutionnelle comparative constitue un autre exemple de l'approche non additive des institutions économiques qui cherche à expliquer les configurations divergentes de la complémentarité de ces institutions et de leur dépendance à l'égard du chemin suivi (Aoki, 2001).

## 2.2. LÉGITIMER LA DIVERSITÉ INSTITUTIONNELLE

Dans les faits, le sens commun des économistes a toujours suffi pour trouver des chemins de traverse et sortir de l'impasse de la discipline économique qui, face aux économies du monde réel, tend à devenir impuissante. Même dans les cas d'A. Smith et de D. Ricardo, qui furent les premières cibles des attaques contre la théorisation abstraite (plus tard, qualifiée péjorativement de « smithianisme » et, plus tard encore, de « vice ricardien »), les accusations n'étaient pas entièrement justifiées. Nous savons tous que les deux pères fondateurs de l'économie politique classique participaient activement aux débats de politique économique de leur temps et que leurs théories leur servaient à fonder leurs prises de position ; par exemple, les théories de Ricardo sur les tendances de la

rente et du profit constituaient la base de son opposition aux lois sur les blés. Le problème a surgi dès lors que ces théories ainsi que leurs implications en termes de politique économique ont été identifiées avec *la* science économique et considérées comme universellement valides par analogie avec les sciences de la nature. Ce problème était celui du statut épistémologique des théories classiques et, particulièrement, de leur universalité dans le contexte de l'application.

John Stuart Mill fut le premier à relever le défi : il divisa l'économie politique en Art et en Science. Il fut ainsi admis que la science était abstraite et uniquement « responsable » du traitement des « causes générales », toutes les « causes perturbatrices » étant écartées ; elle n'était donc pas considérée comme directement applicable <sup>11</sup>. L'art de l'économie politique, au contraire, devait être complet et spécifique au regard du contexte, sans prétention à l'universalité. Le sens commun marshallien comme arbitre ultime des questions de politique économique constitue une variante de la même idée.

La solution marxienne du même problème peut être interprétée comme une tentative de combler l'opposition entre l'art et la science. Du côté de la « science », Marx proposa de réduire l'écart entre les deux pôles en limitant la généralité des thèses scientifiques : chaque étape du développement historique devait posséder sa « propre » économie politique. Du côté « art » de la dichotomie, il eut recours à l'analyse de classe qui réduisait l'indétermination résultant du pouvoir discrétionnaire du sens commun pour interpréter les circonstances particulières. Mais la réconciliation des deux pôles de l'opposition était fondée sur la croyance en un développement historique linéaire, si bien que les interprétations des situations particulières ou des options de politique économique étaient limitées au choix entre des formes sociales tournées vers l'avenir (progressistes) ou tournées vers le passé (conservatrices). La solution marxienne comportait une tension interne car elle correspondait mal à l'idée de Marx selon laquelle les hommes « créent leur propre histoire » <sup>12</sup>. Toutefois, étant donné le sujet qui nous occupe ici, l'analyse de classe de Marx représente une tentative importante de conceptualiser l'art de l'économie politique ou, en d'autres termes, le domaine de l'application de la théorie.

C'est néanmoins aux idées du philosophe néo-kantien H. Rickert, ainsi qu'à M. Weber qui a développé la doctrine méthodologique de ce dernier, que l'on doit la percée dans la compréhension des questions épistémolo-

11. « Quant il faut appliquer les principes de l'Économie politique à un cas particulier, il est nécessaire de prendre en compte toutes les circonstances particulières de ce cas. » (MILL, 1844)

12. Marx en personne semble avoir été prêt à abandonner la vision unilinéaire du développement historique comme le suggère clairement sa correspondance avec Vera Zassoulitch à propos des perspectives de la société russe. Mais ceci ne remet pas en cause le fait que l'hypothèse de linéarité joue un rôle important dans la théorie marxienne dans son ensemble.

giques et méthodologiques sous-jacentes à la dichotomie de Mill entre l'art et la science. Rickert parlait de l'impossibilité pour un esprit humain de connaître la réalité concrète dans sa totalité. Tout savoir humain est donc sélectif, c'est-à-dire qu'il implique des abstractions. Il introduisit une distinction importante entre deux principes de sélection des données empiriques au cours du processus de formation des concepts et, en conséquence, deux modes de représentation de la réalité. Le premier principe consiste à sélectionner ce qui est commun à de nombreux phénomènes concrets en négligeant leurs différences individuelles. Le second principe est inverse : il consiste à sélectionner les caractéristiques d'un phénomène individuel qui précisément le rendent unique. La première méthode produit des concepts « généraux », la seconde des concepts « individuels ». La différence dans la « formation des concepts »<sup>13</sup> est le critère qui permet de distinguer deux groupes de sciences : les sciences de la culture qui se fondent sur des concepts individuels, les sciences de la nature qui s'appuient sur des concepts « généraux ».

Bien qu'indiquant la règle générale, cette différence n'est pas absolue : les deux méthodes de formation des concepts constituent des instruments légitimes de toute science. Dans les cas intermédiaires comme l'économie politique, la latitude laissée à une méthode qui ne soit pas celle de base peut être relativement grande compte tenu de l'importance des phénomènes de masse dans la vie économique. D'après Rickert (1910), dans de tels cas, les concepts généraux coïncident souvent avec les concepts individuels (ou spécifiques au regard du contexte), c'est-à-dire avec des concepts pertinents pour comprendre les événements économiques.

Cependant, en élaborant cette nouvelle classification des sciences, Rickert a radicalement modifié la structure des sciences sociales, déplaçant l'accent de la « science » vers l'« art » pour reprendre la terminologie de Mill. Il ne se contenta pas de qualifier l'« art » de « science » mais fit effectivement un grand pas dans la transformation de l'« art » en « science » en légitimant sa méthode particulière et en lui permettant de jouer le rôle principal au sein d'une science sociale qui, ainsi, retrouvait sa place.

Le second apport capital de la doctrine de Rickert portait sur le critère de sélection des données empiriques permettant de former les concepts individuels. « Il s'appelle le 'principe de pertinence en valeur' et son application débouche sur la sélection de ces parties de la réalité empirique qui incorporent pour l'observateur humain (...) les valeurs culturelles géné-

13. « [D]ans la terminologie de Rickert, la 'formation des concepts' correspond à toute sorte de construction de pensée, à tout contenu mental méthodologiquement informé qui est destiné à fournir une représentation valide de la réalité empirique quelle que soit la complexité de sa formulation verbale. » (BURGER, 1976)

rales auxquelles adhèrent les membres de la société dans laquelle vit l'observateur scientifique » (Burger, 1976). En bref, Rickert était à la recherche d'une certaine base commune pour une évaluation « objective » (autrement dit non volontaire et non idiosyncratique) des événements sociaux et des situations historiques.

Il est intéressant de noter que le critère de pertinence en valeur de Rickert était fonctionnellement (et non par le contenu) assez semblable au critère d'intérêt de classe de Marx. À la différence de Marx toutefois, Rickert faisait de son critère un élément à part entière de la procédure scientifique proprement dite. Marx laissait la *raison pratique* (les acteurs sociaux) choisir entre les systèmes économiques et les théories économiques *déjà élaborées*, tandis que Rickert proposait d'unir les efforts des *raisons* tant *pratique* que *théorique* dans la poursuite d'une nouvelle connaissance sociale, c'est-à-dire culturellement significative. La *raison théorique pure* en tant que productrice de concepts généraux ne se voyait conférer qu'un rôle modeste d'aide secondaire dans cette structure cognitive.

### 2.3. LES IDÉALTYPES

Rickert avait élaboré sa dichotomie en référence avant tout à la science historique. C'est à Max Weber qu'il revint d'adapter la nouvelle doctrine de la connaissance sociale à des « sciences intermédiaires de la culture » comme l'économie politique et la sociologie. Parmi les adaptations qu'il effectua, son concept d'« idéaltype » fut essentiel (Hodgson, 2001).

Selon Weber, les concepts fondamentaux de sciences sociales comme l'économie politique et la sociologie (par exemple, le capitalisme, l'échange, etc.) ne constituent pas des concepts généraux dans le sens admis par les sciences naturelles. L'« échange » lui sert d'exemple pour préciser la différence entre la méthode de l'idéaltype et les généralisations logiques :

« Le concept d'«échange» [...] n'est rien d'autre qu'un simple concept générique, au sens d'un complexe de caractéristiques qui se trouvent être communes à plusieurs phénomènes, aussi longtemps que je fais abstraction de la *signification* des éléments conceptuels, donc aussi longtemps que j'analyse simplement son usage courant dans le langage. Mais si je mets ce concept en relation avec la «loi de l'utilité marginale» et que je forme le concept d'«échange économique» sous la forme d'un processus économique *rationnel*, il renfermera, comme tout concept intégralement élaboré du point de vue logique, un jugement sur les *conditions* «typiques» de l'échange en soi. Il prend alors un caractère *génétique* et devient ainsi du même coup un concept idéal-typique au sens logique, ce qui veut dire qu'il s'éloigne de la réalité empirique qui se laisse seulement comparer et rapporter à lui. »  
(Weber, 1904, pp. 185-186)

Les « idéaltypes » wébériens ne sont ni généraux ni individuels : ils sont tirés de l'observation, et donc au départ inductifs, mais sans prétendre à être confirmés dans tous les cas d'observation disponibles. Ils sont plutôt construits consciemment par les scientifiques et destinés « à faciliter l'interprétation empiriquement valable en fournissant une interprétation possible – *un schéma interprétatif* – grâce auquel les faits donnés sont comparés. » (Weber, 1903-1906, cité d'après Burger, 1976) Le rôle méthodologique d'une telle construction (ou même utopie) n'est pas de correspondre à la classe entière des phénomènes empiriques respectifs mais d'éclairer des cas individuels concrets (Burger, 1976, p. 137).

Normalement, on n'attend pas de l'idéaltype qu'il coïncide avec le cas soumis à l'étude. Son rôle est de mettre en relief les particularités de ce cas et, partant, d'aider à sa compréhension. La nature même de telles constructions suggère qu'un phénomène peut être représenté par plus d'un idéaltype.

« Plus les relations qu'il s'agit d'exposer sont vastes et plus leur signification culturelle a été variée, plus aussi leur présentation globale et systématique en un ensemble de pensées et de concepts se rapprochera de l'idéaltype et moins il sera possible de se tirer d'affaires avec *un seul* concept de ce genre. D'où il ressort avec plus d'évidence et de nécessité de faire des essais répétés de construction de nouveaux concepts idéaltypiques en vue de prendre conscience d'aspects toujours *nouveaux* de la signification des relations. » (Weber, 1904, pp. 181-182)

Par l'introduction d'« idéaltypes » dans la boîte à outil des praticiens des sciences sociales, Weber a comblé d'un coup plusieurs fossés entre les concepts généraux et individuels, entre la connaissance scientifique rigoureuse et la connaissance vague du sens commun, entre la simplicité des aperçus scientifiques et la complexité du monde réel.

### 3. VERS L'ÉCONOMIE COMME SCIENCE SOCIALE WÉBÉRIENNE \_\_\_\_\_

À ce stade, il nous faut revenir à l'économie comparative, seule branche de l'économie à avoir conservé (en partie inconsciemment) le mode de théorisation wébérien dans les sciences sociales. L'économie comparative constitue l'exemple le plus patent d'une démarche qui s'appuie fortement sur la construction d'idéaltypes des systèmes économiques (même si ses praticiens n'en sont pas très conscients ou interprètent mal cet outil). C'est précisément cet angle d'approche qui confère à l'économie comparative sa place au sein de l'économie et lui permet de servir de pont entre les théories abstraites et la réalité complexe. Les taxinomies des systèmes développées par les écoles d'économie comparative sont indispensables pour renforcer chez les économistes la conscience de la diversité du domaine économique et du champ d'application de leurs théories. Cette branche de l'économie pourrait également contribuer à

résoudre le problème marshallien de la multiplicité des théories partielles et balkanisées : la construction de « systèmes économiques » créerait le cadre nécessaire en vue de la sélection et de la combinaison consciente des outils théoriques pertinents pour la recherche économique.

L'écart croissant entre la théorie et la pratique économiques montre que l'économie demeure une discipline incomplète du fait que les économistes négligent l'héritage wébérien. Inversement, pour avoir un caractère complet, l'économie devrait se transformer en une science comparative. Elle devrait se débarrasser de ses préjugés à l'égard des études comparatives et des concepts idéaltypiques en général, perçus comme étant inférieurs, « moins scientifiques ». Une telle conception prend racine dans la vision conventionnelle de la science sociale qui sépare l'art de la science et oppose la nature idéaltypique de concepts comme « capitalisme », « socialisme », « fordisme », etc. à celle de la plupart des autres concepts économiques conventionnels.

Pour surmonter l'impasse où a conduit cette conception de l'économie, la perspective d'une reconstruction de la science économique dans une optique wébérienne mérite d'être sérieusement envisagée. Cela implique au minimum plusieurs conséquences.

– Il serait honnête et fructueux d'admettre que les économistes font un large usage de concepts idéaltypiques et certainement pas de termes bien définis, universellement valables, comme préfèrent le croire la plupart des néoclassiques, des marxistes, des postkeynésiens, des autrichiens, etc.

– Une claire compréhension de la nature idéaltypique de la plupart des concepts économiques aiderait à surmonter la vieille habitude des économistes, et des non-économistes, à considérer les constructions théoriques d'un point de vue normatif.

– La possibilité d'une présentation non unique des économies réelles sous forme d'idéaltypes des systèmes économiques, et des diverses classifications de ces systèmes, implique l'effort de se débarrasser de la dépendance intellectuelle du sentier à l'égard des principes établis de classification des systèmes économiques. Un exemple instructif d'une autre approche dans ce domaine a été récemment fourni par des historiens de l'économie qui étudiaient les voies de développement dans les deux Amériques (Sokoloff & Engerman, 2000). Ils ont mis en évidence que la variété de ces voies ne pouvait s'expliquer ni par les cadres culturels imposés dans diverses parties du continent, ni par les réglementations des droits de propriété adoptées par les différents pays. Au total, ils ont montré que l'explication des données par le critère de la différenciation sociale était incontestablement plus probante.

– La conception wébérienne de la science sociale a été redécouverte récemment par les spécialistes de l'analyse de la complexité. Ils sont parvenus à la conclusion que « lorsque les problèmes sont trop compliqués

pour offrir des solutions, ou lorsqu'ils ne sont pas bien spécifiés, les agents ne sont pas confrontés à un problème mais à une situation » (Arthur, 2000). Cet auteur a reconnu que, vu les méthodes qu'elle applique ordinairement, l'éducation économique tendait à enseigner des théories donnant lieu à des associations « minces » et ignorait l'expérience, pourtant susceptible de fournir des associations « épaisses ». Les théoriciens de la complexité proposent de nouvelles techniques de recherche et d'éducation économiques permettant de traiter les situations complexes.

– Les constructions idéaltypiques, en tant que moyens de combiner et d'appliquer les connaissances théoriques, jettent un éclairage supplémentaire sur les relations entre la production des connaissances sociales et la conception (*design*) institutionnelle : le critère de pertinence en valeur inhérent aux idéaltypes autorise et suggère des méthodes dialogiques de conception institutionnelle au lieu des méthodes plus traditionnelles se bornant à l'application de projets développés par des *outsiders* (Linder & Peter, 1995).

#### 4. LE TROISIÈME POINT D'ANCRAGE : REMARQUE DE CONCLUSION \_\_\_\_\_

La méthodologie standard de l'économie admet deux points d'ancrage pour les connaissances économiques – la validité empirique et la cohérence logique –, la plupart des débats méthodologiques entre économistes portant sur leur priorité relative. Or cette structure à deux assises est incomplète ; en réalité, les connaissances économiques s'appuient sur trois d'entre elles :

– la *validité empirique*, qui est cependant soumise au critère *ceteris paribus* et donc partielle et balkanisée,

– la *cohérence logique*, qui est toutefois contrainte par un cadre (un système, une trajectoire) ontologique ou théorique choisi *a priori*,

– le *centrage pertinent* ou le bien-fondé du choix du système (ou de la trajectoire, ou de l'objectif de la recherche), qui guide la recherche tant empirique que logique.

L'économie comparative procure à l'économie des outils permettant de rationaliser le choix du centre (*focus*) pertinent de la recherche. Plus exactement, elle pourrait les procurer si la pertinence en venait à être mieux évaluée par les économistes.

(Traduit de l'anglais par Bernard Chavance)

## BIBLIOGRAPHIE

AOKI M. (2000), *Information, Corporate Governance, and Institutional Diversity*, Oxford: Oxford University Press.

AOKI M. (2001), *Toward a Comparative Institutional Analysis*, Cambridge: MIT Press.

ARTHUR W. Brian (2000), "Cognition: The black box of economics", in D. Colander, Ed., *op.cit.*, pp. 51-62.

BLAUG M. (2002), "Ugly currents in modern economics", in U. Maki, Ed., *Fact and Fiction in Economics*, Cambridge: Cambridge University Press, pp. 35-56.

BONIN J. (1998), "Editorial: The 'transition' in comparative economics", *Journal of Comparative Economics*, Vol. 26, n° 1, pp. 1-8.

BORNSTEIN M., Ed. (1994a), *Comparative Economic Systems: Models and Cases*, 7th ed., Burr Ridge, Ill.: Irwin.

BORNSTEIN M. (1994b), "Comparison of Economic Systems", in M. Bornstein, Ed., *op.cit.*, pp. 3-19.

BOYER R. (1986), *Théorie de la régulation : une analyse critique*, Paris : La Découverte.

BOYER R. (2001), "The Regulation approach as a theory of capitalism: New derivation", in A. Labrousse & J.-D. Weisz, Eds., *op.cit.*, pp. 49-92.

BRADA J. (1989), "What is comparative economics, and what ought it be?", *Comparative Economic Studies*, Vol. XXXI, n° 3, pp. 16-23.

BROYER S. (2001), "German contemporary analysis of economic order: Standard Ordnungstheorie, Ordoliberalism and Ordnungsökonomik in perspective", in A. Labrousse & J.-D. Weisz, Eds., *op.cit.*, pp. 93-128.

BURGER T. (1976), *Max Weber's Theory of Concept Formation: History, Laws, and Ideal Types*, Durham: Duke University Press.

COLANDER D., Ed. (2000), *The Complexity Vision and the Teaching of Economics*, Cheltenham, etc.: Edward Elgar.

COLLIER I. L. (1989), "The NEW comparative economics", *Comparative Economic Studies*, Vol. XXXI, n° 3, pp. 23-32.

CONN D. (1984), "The evaluation of centrally planned economic systems: Methodological precepts", in A. Zimbalist, Ed., *op.cit.*, pp. 15-46.

DALLAGO B. (1997), "The economic system, the comparative approach and a tentative agenda", *Economic Systems*, Vol. 21, n° 1, pp. 59-67.

DE BRUIJN J. & HEUVELHOF E. F. TEN (1995), "Policy networks and governance", in D. L. Weimer, Ed., *op.cit.*, pp. 161-179.

DELORME R. (2001), "Ordnungstheorie and Theory of regulation compared from the standpoint of complexity", in A. Labrousse & J.-D. Weisz, Eds., *op.cit.*, pp. 247-271.

DORE R. (1997), "Comparative Economics: The agenda", *Economic Systems*, Vol. 21, n° 1, pp. 68-71.

DUFFY W. & NEUBERGER E. (1972), "Toward a decision-theoretic approach to the

study of economic systems”, *Jahrbuch der Wirtschaft Osteuropas*, Vol. 3, n° 1, pp. 67-86.

EGGERTSSON Th. (1996), “The social science of wealth”, in S. Medema & W. Samuels, Eds., *op.cit.*, pp. 60-75.

EUCKEN W. (1950), *The Foundation of Economics*, London, etc.: William Hodge.

GEDEON P. (1997), “The economics of transition and the transition of economics”, *Economic Systems*, Vol. 21, n° 1, pp. 72-77.

GORDON R. J. (1993), “Why the Principles course needs comparative Macro and Micro”, *The American Economic Review*, Vol. 83, n° 2, pp. 17-22.

GREIF A. (1997), “Microtheory and recent developments in the study of economic institutions through economic history”, in D. M. Kreps & K. F. Wallis, Eds., *op.cit.*, pp. 79-113.

GREIF A. (1998), “Historical and comparative institutional analysis”, *The American Economic Review*, Vol. 88, n° 2, pp. 80-84.

HERRMANN-PILLATH C. (2001), “How to research complex systems: A methodological comparison of Ordoliberalism and Regulation theory”, in A. Labrousse & J.-D. Weisz, Eds., *op.cit.*, pp. 272-301.

HODGSON G. (1996), “Towards a worthwhile economics”, in S. Medema & W. Samuels, Eds., *op.cit.*, pp. 103-121.

HODGSON G. (2001), *How Economics Forgot History. The Problem of Historical Specificity in Social Sciences*, London: Routledge.

HOOVER K. (2000), “Teaching macroeconomics while taking complexity seriously”, in D. Colander, Ed., *op.cit.*, pp. 189-199.

JESSOP B. (1990), “Regulation theories in retrospect and prospect”, *Economy and Society*, Vol. 19, n° 2, pp. 153-216.

KATZNER D. (1999), “Western economics and the economy of Japan”, *Journal of Post Keynesian Economics*, Vol. 21, n° 3, pp. 503-521.

KNAAK R. (1984), “Dynamic comparative economics: Lessons from socialist planning”, in A. Zimbalist, Ed., *op.cit.*, pp. 109-129.

KOOPMANS T. & MONTIAS J. (1971), “On the description and comparison of economic systems”, in A. Eckstein, Ed., *Comparison of Economic Systems. Theoretical and Methodological Approaches*, Berkeley: University of California Press, pp. 27-78.

KORNAI J. (2001), “Le paradigme systémique”, in *La transformation postsocialiste. Dilemmes et décisions*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l’homme, pp. 73-90.

KOTZ D., MC DONOUGH T. & REICH M., Eds. (1994), *Social Structures of Accumulation. The Political Economy of Growth and Crisis*, Cambridge: Cambridge University Press.

KREPS D. M. & WALLIS K. F., Eds. (1997), *Advances in Economic Theory and Econometrics*, Vol. 2, Cambridge: Cambridge University Press.

LABROUSSE A. & J.-D. WEISZ, Eds. (2001), *Institutional Economics in France and Germany: German Ordoliberalism versus the French Regulation School*, Berlin, etc.: Springer.

LINDER S. H. & PETERS B. G. (1995), “The two traditions of institutional designing: Dialogue versus decision?”, in D. L. Weimer, Ed., *op.cit.*, pp. 133-160.

- MARSHALL A. (1885), "The present position of economics", in A. C. Pigou, Ed., *Memorial of Alfred Marshall*, NY: Kelly and Millman, 1956, pp. 152-174.
- MARX K. (1857), "Ökonomische Manuskripte 1857/58. Text. Teil 1", in K. Marx & F. Engels, *Gesamtausgabe* (MEGA : II.. 1.), Berlin : Dietz Verlag.
- MAYER T. (1993), *Truth versus Precision in Economics*, Aldershot: Edward Elgar.
- MEDEMA S. & SAMUELS W., Eds. (1996), *Foundations of Research in Economics: How Do Economists Do Economics?*, Cheltenham: Edward Elgar.
- MILL J. S. (1844), "On the definition of political economy; and on the method of investigation proper to it", in *Essays on Some Unsettled Questions of Political Economy*, London: LSE, 1948, pp. 120-164.
- MONTIAS J. M. (1976), *The Structure of Economic Systems*, New Haven, etc.: Yale University Press.
- MONTIAS J. M., BEN-NER A. & NEUBERGER E. (1994), *Comparative Economics*, Chur: Harwood Academic.
- NEUBERGER E. (1994), "Comparing economic systems", in M. Bornstein, Ed., *op.cit.*, pp. 20-51.
- NEUBERGER E. & DUFFY W. (1976), *Comparative Economic Systems: A Decision-Making Approach*, Boston, Ma: Allyn & Bacon.
- NORTH D. (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge: Cambridge University Press.
- NORTH D. (1994), "Economic performance through time", *The American Economic Review*, Vol. 84, n° 3, pp. 359-368.
- NORTH D. (2000), "Big-Bang transformations of economic systems: An introductory note", *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, Vol. 156, n° 1, pp. 3-8.
- POLANYI K. (1957), "The economy as instituted process", in K. Polanyi *et al.*, Eds., *Trade and Market in the Early Empires*, Glencoe: Falcon's Wing Press.
- PRYOR F. (1989), "What is comparative economic systems all about?", *Comparative Economic Studies*, Vol. XXXI, n° 3, pp. 1-6.
- REICH M. (1997), "Social structures of accumulation theory: Retrospect and prospect", *Review of Radical Political Economics*, Vol. 29, n° 3, pp. 1-10.
- RICKERT H. (1926), *Kulturwissenschaft und Naturwissenschaft*, Tübingen : J.B. Mohr (Paul Siebeck).
- ROBBINS L. (1935), *An Essay on the Nature and Significance of Economic Science*, 2nd ed., London: Macmillan.
- SOKOLOFF K. L. & ENGERMAN S. L. (2000), "Institutions, factor endowments, and paths of development in the New World", *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 14, n° 3, pp. 217-232.
- STIGLITZ J. (1999), *Whither reforms? Ten years of transition*, Keynote Address to the Annual Conference on Development Economics, The World Bank, Washington, D.C.
- VALLI V. (1997), "On the future of comparative economic systems", *Economic Systems*, Vol. 21, n° 1, pp. 78-82.
- VIDAL J.-F. (2001), "Birth and growth of the Regulation School in the French intellectual context (1970-1986)", in A. Labrousse & J.-D. Weisz, Eds., *op.cit.*, pp. 13-48.

WEBER M. (1903-1906), "Roscher und Knies und die logischen Probleme der historischen Nationalökonomie", in *Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre*, Tübingen : J.B. Mohr (Paul Siebeck), pp. 1-145.

WEBER M. (1904), "L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales", in *Essais sur la théorie de la science*, traduction de J. Freund, Paris : Pocket, "Agora", 1992, pp. 117-201.

WEBER M. (1949), *The Methodology of the Social Sciences*, Glencoe: Free Press.

WEIMER D. L., Ed. (1995a), *Institutional Design*, Boston, etc.: Kluwer.

WEIMER D. L. (1995b), "Institutional Design: Overview", in D. L. WEIMER, Ed., *op.cit.*, pp. 1-16.

WEISZ J.-D. (2001), "A systemic perception of Eucken's Foundations of Economics", in A. Labrousse & J.-D. Weisz, Eds., *op.cit.*, pp. 129-156.

WOHLGEMUTH M. (2001), "The present relevance of Ordnungstheorie for the politics and economics of the social order", in A. Labrousse & J.-D. Weisz, Eds., *op.cit.*, pp. 200-243.

ZIMBALIST A., Ed. (1984), *Comparative Economic Systems: An Assessment of Knowledge. Theory and Method*, Boston, etc.: Kluwer.